



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE

par le soussigné, Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim, de la susdite municipalité;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Agapit tiendra une séance extraordinaire le 16 janvier 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal, du Complexe des Seigneuries, situé au 1080 avenue Bergeron, pour adopter le financement des règlements 422-12-16 et 401-12-16 d'un montant de 613 100\$ et d'un refinancement de 112 800\$ pour un total de 725 900\$.

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Financement des règlements 422-12-16 et 401-02-16 d'un montant de 613 100\$ et Refinancement d'un montant de 112 800\$ pour un total de 725 900\$;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Agapit, ce 11^{ième} jour du mois de janvier 2018.

Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryon Leclerc, directeur général secrétaire trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le 11 JANVIER 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : Complexe des Seigneuries et bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de janvier 2018.

Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim
